

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - VILLEMANDEUR (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21450338500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MONTARGIS MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE VILLEMANDEUR (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	40
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	45
B1.6 - Etat des engagements reçus	46
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	51
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	52
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	53

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
--	------------

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 45338	VILLEMANDEUR COMMUNE DE VILLEMANDEUR	BP 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 164
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	25
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 534 670,00	6 937 013,00	630,78	1 032,09

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	790,15	1 037,00
2	Produit des impositions directes/population	563,33	495,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	941,85	1 181,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	108,95	370,00
5	Encours de dette/population	964,96	828,00
6	DGF/population	75,78	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,97 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,35 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	11,57 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	102,45 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 102 652,50	7 102 652,50

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	7 102 652,50	7 102 652,50
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 577 939,22	1 577 939,22

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 577 939,22	1 577 939,22
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 680 591,72	8 680 591,72
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 716 400,43	0,00	1 956 800,00	1 956 800,00	1 956 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 459 690,94	0,00	3 394 671,00	3 394 671,00	3 394 671,00
014	Atténuations de produits	97 100,00	0,00	99 752,00	99 752,00	99 752,00
65	Autres charges de gestion courante	335 190,73	0,00	339 695,00	339 695,00	339 695,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 608 382,10	0,00	5 790 918,00	5 790 918,00	5 790 918,00
66	Charges financières	152 426,65	0,00	134 038,49	134 038,49	134 038,49
67	Charges exceptionnelles	17 810,00	0,00	17 520,00	17 520,00	17 520,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	77 257,52	0,00	71 136,79	71 136,79	71 136,79
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 855 876,27	0,00	6 013 613,28	6 013 613,28	6 013 613,28
023	Virement à la section d'investissement (5)	765 858,63	0,00	545 927,42	545 927,42	545 927,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	530 162,31	0,00	543 111,80	543 111,80	543 111,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 296 020,94	0,00	1 089 039,22	1 089 039,22	1 089 039,22
TOTAL		7 151 897,21	0,00	7 102 652,50	7 102 652,50	7 102 652,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 102 652,50
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	10 700,00	10 700,00	10 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	555 110,00	0,00	474 710,00	474 710,00	474 710,00
73	Impôts et taxes	4 748 620,00	0,00	4 868 220,00	4 868 220,00	4 868 220,00
74	Dotations et participations	864 342,71	0,00	846 962,00	846 962,00	846 962,00
75	Autres produits de gestion courante	523 962,00	0,00	369 102,00	369 102,00	369 102,00
Total des recettes de gestion courante		6 697 034,71	0,00	6 569 694,00	6 569 694,00	6 569 694,00
76	Produits financiers	175 800,00	0,00	175 800,00	175 800,00	175 800,00
77	Produits exceptionnels	800,00	0,00	1 950,00	1 950,00	1 950,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 873 634,71	0,00	6 747 444,00	6 747 444,00	6 747 444,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	278 262,50	0,00	355 208,50	355 208,50	355 208,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		278 262,50	0,00	355 208,50	355 208,50	355 208,50
TOTAL		7 151 897,21	0,00	7 102 652,50	7 102 652,50	7 102 652,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 102 652,50
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	733 830,72
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 105,00	0,00	33 700,00	33 700,00	33 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	842 849,82	0,00	393 800,00	393 800,00	393 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	862 954,82	0,00	427 500,00	427 500,00	427 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	76 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	766 074,62	0,00	773 230,72	773 230,72	773 230,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 200,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	852 274,62	0,00	795 230,72	795 230,72	795 230,72
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 715 229,44	0,00	1 222 730,72	1 222 730,72	1 222 730,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	278 262,50	0,00	355 208,50	355 208,50	355 208,50
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	298 262,50	0,00	355 208,50	355 208,50	355 208,50
	TOTAL	2 013 491,94	0,00	1 577 939,22	1 577 939,22	1 577 939,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 577 939,22
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	371 671,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	371 671,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	165 300,00	0,00	363 900,00	363 900,00	363 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	147 800,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
	Total des recettes financières	325 800,00	0,00	474 900,00	474 900,00	474 900,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	697 471,00	0,00	488 900,00	488 900,00	488 900,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	765 858,63	0,00	545 927,42	545 927,42	545 927,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	530 162,31	0,00	543 111,80	543 111,80	543 111,80
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 316 020,94	0,00	1 089 039,22	1 089 039,22	1 089 039,22

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 013 491,94	0,00	1 577 939,22	1 577 939,22	1 577 939,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 577 939,22
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	733 830,72
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 956 800,00		1 956 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 394 671,00		3 394 671,00
014	Atténuations de produits	99 752,00		99 752,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	339 695,00		339 695,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	134 038,49	0,00	134 038,49
67	Charges exceptionnelles	17 520,00	0,00	17 520,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	543 111,80	543 111,80
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	71 136,79		71 136,79
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		545 927,42	545 927,42
Dépenses de fonctionnement – Total		6 013 613,28	1 089 039,22	7 102 652,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 102 652,50
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 208,50	2 208,50
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	773 230,72	0,00	773 230,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	33 700,00	0,00	33 700,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	393 800,00	353 000,00	746 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	0,00	12 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 222 730,72	355 208,50	1 577 939,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 577 939,22
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 700,00		10 700,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	474 710,00		474 710,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		353 000,00	353 000,00
73	Impôts et taxes	4 868 220,00		4 868 220,00
74	Dotations et participations	846 962,00		846 962,00
75	Autres produits de gestion courante	369 102,00	0,00	369 102,00
76	Produits financiers	175 800,00	0,00	175 800,00
77	Produits exceptionnels	1 950,00	2 208,50	4 158,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 747 444,00	355 208,50	7 102 652,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 102 652,50
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	363 900,00	0,00	363 900,00
13	Subventions d'investissement	14 000,00	0,00	14 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		209 111,80	209 111,80
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		334 000,00	334 000,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		545 927,42	545 927,42
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00		110 000,00
Recettes d'investissement – Total		488 900,00	1 089 039,22	1 577 939,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 577 939,22
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 716 400,43	1 956 800,00	1 956 800,00
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager	2 000,00	2 020,00	2 020,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	71 500,00	26 000,00	26 000,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	3 000,00	3 030,00	3 030,00
60611	Eau et assainissement	51 400,00	51 611,00	51 611,00
60612	Energie - Electricité	364 500,00	365 620,00	365 620,00
60621	Combustibles	37 080,00	37 451,00	37 451,00
60622	Carburants	39 000,00	39 390,00	39 390,00
60623	Alimentation	201 600,00	201 540,00	201 540,00
60624	Produits de traitement	6 200,00	6 267,00	6 267,00
60628	Autres fournitures non stockées	48 060,00	57 571,00	57 571,00
60631	Fournitures d'entretien	12 500,00	16 627,00	16 627,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 950,00	49 242,00	49 242,00
60633	Fournitures de voirie	111 100,00	147 215,00	147 215,00
60636	Vêtements de travail	10 200,00	10 666,00	10 666,00
6064	Fournitures administratives	11 150,00	12 008,00	12 008,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	8 000,00	8 000,00
6067	Fournitures scolaires	27 950,00	27 360,00	27 360,00
6068	Autres matières et fournitures	210 920,00	379 053,00	379 053,00
611	Contrats de prestations de services	35 800,00	38 259,00	38 259,00
6122	Crédit-bail mobilier	14 100,00	16 579,00	16 579,00
6135	Locations mobilières	7 100,00	7 171,00	7 171,00
61521	Entretien terrains	600,00	606,00	606,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 000,00	8 080,00	8 080,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 200,00	2 222,00	2 222,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 500,00	6 565,00	6 565,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	2 020,00	2 020,00
61524	Entretien bois et forêts	400,00	404,00	404,00
61551	Entretien matériel roulant	8 700,00	9 287,00	9 287,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 300,00	5 353,00	5 353,00
6156	Maintenance	103 640,00	109 241,00	109 241,00
6161	Multirisques	14 395,00	15 543,00	15 543,00
6168	Autres primes d'assurance	9 420,00	9 515,00	9 515,00
617	Etudes et recherches	6 800,00	6 871,00	6 871,00
6182	Documentation générale et technique	8 074,00	7 675,00	7 675,00
6184	Versements à des organismes de formation	24 600,00	25 346,00	25 346,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	202,00	202,00
6188	Autres frais divers	20 650,00	21 856,00	21 856,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 010,00	1 626,00	1 626,00
6226	Honoraires	12 000,00	12 120,00	12 120,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 020,00	2 020,00
6228	Divers	2 000,00	2 020,00	2 020,00
6231	Annonces et insertions	3 400,00	3 434,00	3 434,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 400,00	2 424,00	2 424,00
6236	Catalogues et imprimés	5 200,00	5 252,00	5 252,00
6237	Publications	100,00	101,00	101,00
6247	Transports collectifs	15 200,00	15 200,00	15 200,00
6251	Voyages et déplacements	6 200,00	6 263,00	6 263,00
6256	Missions	1 500,00	1 515,00	1 515,00
6257	Réceptions	2 050,00	2 071,00	2 071,00
6261	Frais d'affranchissement	10 500,00	10 605,00	10 605,00
6262	Frais de télécommunications	47 850,00	48 329,00	48 329,00
627	Services bancaires et assimilés	1 890,00	1 075,00	1 075,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	2 525,00	2 525,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 700,00	41 006,00	41 006,00
6284	Redevances pour services rendus	2 400,00	2 424,00	2 424,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	12 020,00	12 020,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	27 120,10	25 750,00	25 750,00
6288	Autres services extérieurs	5 441,33	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	16 150,00	16 312,00	16 312,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	505,00	505,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 700,00	3 737,00	3 737,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 459 690,94	3 394 671,00	3 394 671,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	18 500,00	18 685,00	18 685,00
6218	Autre personnel extérieur	6 329,47	6 393,00	6 393,00
6331	Versement mobilité	12 125,54	13 074,00	13 074,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 576,06	11 415,00	11 415,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	39 205,00	39 588,00	39 588,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 611,42	6 622,00	6 622,00

VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VILLEMANDEUR - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64111	Rémunération principale titulaires	1 733 927,64	1 728 517,00	1 728 517,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	33 675,00	34 014,00	34 014,00
64118	Autres indemnités titulaires	303 009,25	305 944,00	305 944,00
64131	Rémunérations non tit.	302 215,86	227 416,00	227 416,00
64138	Autres indemnités non tit.	12 257,04	12 382,00	12 382,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	353 949,44	357 487,00	357 487,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	504 893,57	509 835,00	509 835,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 820,72	18 001,00	18 001,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	20 200,00	20 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 467,52	4 512,00	4 512,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 551,41	6 626,00	6 626,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	25 000,00	25 250,00	25 250,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 576,00	8 310,00	8 310,00
6488	Autres charges	40 000,00	40 400,00	40 400,00
014	Atténuations de produits	97 100,00	99 752,00	99 752,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	8 700,00	8 700,00	8 700,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	88 400,00	91 052,00	91 052,00
65	Autres charges de gestion courante	335 190,73	339 695,00	339 695,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	6 360,73	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	6 679,00	6 679,00
6531	Indemnités	90 000,00	94 500,00	94 500,00
6533	Cotisations de retraite	5 500,00	5 775,00	5 775,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	10 000,00	10 500,00	10 500,00
6535	Formation	6 100,00	10 000,00	10 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	100,00	105,00	105,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	10 250,00	10 250,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	7 100,00	7 100,00
65548	Autres contributions	1 000,00	1 050,00	1 050,00
6558	Autres contributions obligatoires	72 850,00	66 861,00	66 861,00
657362	Subv. fonct. CCAS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	57 580,00	60 000,00	60 000,00
658822	Aides	3 500,00	3 675,00	3 675,00
65888	Autres	42 200,00	48 200,00	48 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		5 608 382,10	5 790 918,00	5 790 918,00
66	Charges financières (b)	152 426,65	134 038,49	134 038,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	155 395,58	137 041,88	137 041,88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 968,93	-3 003,39	-3 003,39
67	Charges exceptionnelles (c)	17 810,00	17 520,00	17 520,00
6712	Amendes fiscales et pénales	400,00	400,00	400,00
6713	Secours et dots	800,00	800,00	800,00
6714	Bourses et prix	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	7 310,00	7 320,00	7 320,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	1 200,00	1 200,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 200,00	3 200,00	3 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	77 257,52	71 136,79	71 136,79
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		5 855 876,27	6 013 613,28	6 013 613,28
023	Virement à la section d'investissement	765 858,63	545 927,42	545 927,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	530 162,31	543 111,80	543 111,80
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	192 952,31	209 111,80	209 111,80
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	337 210,00	334 000,00	334 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 296 020,94	1 089 039,22	1 089 039,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 296 020,94	1 089 039,22	1 089 039,22
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 151 897,21	7 102 652,50	7 102 652,50

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 102 652,50
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	22 012,29
Montant des ICNE de l'exercice N-1	25 015,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 003,39

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	10 700,00	10 700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	10 700,00	10 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	555 110,00	474 710,00	474 710,00
7023	Menus produits forestiers	500,00	500,00	500,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	200,00	200,00
704	Travaux	16 620,00	16 620,00	16 620,00
70632	Redevances services à caractère loisir	500,00	500,00	500,00
7066	Redevances services à caractère social	130 000,00	135 000,00	135 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	291 500,00	262 000,00	262 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	800,00	800,00	800,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	28 000,00	28 000,00	28 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	100,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	400,00	400,00	400,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	71 690,00	15 690,00	15 690,00
73	Impôts et taxes	4 748 620,00	4 868 220,00	4 868 220,00
73111	Impôts directs locaux	3 947 000,00	4 035 700,00	4 035 700,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	40 000,00	30 000,00	30 000,00
73211	Attribution de compensation	25 000,00	29 000,00	29 000,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	150 700,00	150 000,00	150 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	147 000,00	167 000,00	167 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	9 900,00	10 200,00	10 200,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	169 000,00	156 300,00	156 300,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	20,00	20,00	20,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	170 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations et participations	864 342,71	846 962,00	846 962,00
7411	Dotation forfaitaire	395 000,00	377 800,00	377 800,00
74121	Dotation de solidarité rurale	107 000,00	111 900,00	111 900,00
74127	Dotation nationale de péréquation	59 000,00	53 200,00	53 200,00
744	FCTVA	4 400,00	1 000,00	1 000,00
7473	Participat° Départements	14 729,07	14 700,00	14 700,00
74741	Participat° Communes du GFP	30 405,00	33 465,00	33 465,00
74748	Participat° Autres communes	9 600,00	4 200,00	4 200,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	3 808,64	3 200,00	3 200,00
7478	Participat° Autres organismes	500,00	1 000,00	1 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	200,00	197,00	197,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	98 000,00	90 300,00	90 300,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 700,00	11 000,00	11 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	131 000,00	145 000,00	145 000,00
75	Autres produits de gestion courante	523 962,00	369 102,00	369 102,00
752	Revenus des immeubles	114 462,00	115 607,00	115 607,00
7551	Excédent des BA administratifs	360 000,00	200 000,00	200 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	29 500,00	29 795,00	29 795,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	20 000,00	23 700,00	23 700,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 697 034,71	6 569 694,00	6 569 694,00
76	Produits financiers (b)	175 800,00	175 800,00	175 800,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	200,00	200,00	200,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	175 600,00	175 600,00	175 600,00
77	Produits exceptionnels (c)	800,00	1 950,00	1 950,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 600,00	1 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	300,00	250,00	250,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 873 634,71	6 747 444,00	6 747 444,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	278 262,50	355 208,50	355 208,50
722	Immobilisations corporelles	277 900,00	353 000,00	353 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	362,50	2 208,50	2 208,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		278 262,50	355 208,50	355 208,50
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 151 897,21	7 102 652,50	7 102 652,50

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 102 652,50

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20 105,00	33 700,00	33 700,00
2031	Frais d'études	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2051	Concessions, droits similaires	105,00	13 700,00	13 700,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	842 849,82	393 800,00	393 800,00
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	90 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	86 906,51	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	10 000,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	30 000,00	30 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	15 000,00	15 000,00
21318	Autres bâtiments publics	144 567,82	30 000,00	30 000,00
2151	Réseaux de voirie	333 313,84	200 000,00	200 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	10 000,00	10 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	237,05	10 000,00	10 000,00
21571	Matériel roulant	104 308,80	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	19 000,00	19 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	64,41	11 000,00	11 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 840,00	33 300,00	33 300,00
2184	Mobilier	5 000,00	18 000,00	18 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 611,39	7 500,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		862 954,82	427 500,00	427 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	76 000,00	10 000,00	10 000,00
10226	Taxe d'aménagement	76 000,00	10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	766 074,62	773 230,72	773 230,72
1641	Emprunts en euros	761 074,62	773 230,72	773 230,72
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 200,00	12 000,00	12 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	10 200,00	12 000,00	12 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		852 274,62	795 230,72	795 230,72
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 715 229,44	1 222 730,72	1 222 730,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	278 262,50	355 208,50	355 208,50
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	362,50	2 208,50	2 208,50
13911	Etat et établissements nationaux	362,50	1 912,50	1 912,50
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	296,00	296,00
	Charges transférées (9)	277 900,00	353 000,00	353 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	89 400,00	71 300,00	71 300,00
21311	Hôtel de ville	35 000,00	15 000,00	15 000,00
21312	Bâtiments scolaires	8 000,00	29 600,00	29 600,00
21318	Autres bâtiments publics	69 500,00	167 500,00	167 500,00
2132	Immeubles de rapport	16 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	10 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	20 000,00	40 000,00	40 000,00
21534	Réseaux d'électrification	30 000,00	29 600,00	29 600,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		298 262,50	355 208,50	355 208,50
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 013 491,94	1 577 939,22	1 577 939,22

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 577 939,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	371 671,00	14 000,00	14 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	7 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	26 511,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	105 900,00	10 000,00	10 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	86 560,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	8 000,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	4 000,00	4 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	137 700,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		371 671,00	14 000,00	14 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	165 300,00	363 900,00	363 900,00
10222	FCTVA	77 000,00	236 900,00	236 900,00
10226	Taxe d'aménagement	88 300,00	127 000,00	127 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 200,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	12 200,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	147 800,00	110 000,00	110 000,00
Total des recettes financières		325 800,00	474 900,00	474 900,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		697 471,00	488 900,00	488 900,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	765 858,63	545 927,42	545 927,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	530 162,31	543 111,80	543 111,80
28031	Frais d'études	924,00	924,00	924,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	8 051,53	8 051,53	8 051,53
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	2 133,33	2 133,33	2 133,33
28051	Concessions et droits similaires	11 177,14	14 275,18	14 275,18
28132	Immeubles de rapport	9 535,27	9 535,27	9 535,27
28151	Réseaux de voirie	0,00	52,80	52,80
281568	Autres matériels, outillages incendie	1 946,97	2 293,29	2 293,29
281571	Matériel roulant	34 789,79	45 526,55	45 526,55
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 909,82	4 928,27	4 928,27
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 029,53	2 318,84	2 318,84
28182	Matériel de transport	1 027,06	1 297,06	1 297,06
28183	Matériel de bureau et informatique	29 266,76	20 477,82	20 477,82
28184	Mobilier	19 815,05	19 521,27	19 521,27
28188	Autres immo. corporelles	69 346,06	77 776,59	77 776,59
4817	Pénalités de renégociation de la dette	337 210,00	334 000,00	334 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 296 020,94	1 089 039,22	1 089 039,22
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 316 020,94	1 089 039,22	1 089 039,22
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 013 491,94	1 577 939,22	1 577 939,22

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 577 939,22
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	783 231	91 000	2 500	59 500	10 000	6 500	0	24 000	0	246 000	0	1 222 731
- Equipements municipaux (2)		91 000	2 500	59 500	10 000	6 500	0	24 000	0	234 000	0	427 500
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	783 231											783 231
Dépenses d'ordre	2 209											355 209
Total dépenses de l'exercice	785 439	251 500	2 500	89 100	31 700	67 100	0	24 000	11 000	315 600	0	1 577 939
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	785 439	251 500	2 500	89 100	31 700	67 100	0	24 000	11 000	315 600	0	1 577 939

RECETTES

Total recettes de l'exercice	1 453 939	0	1 000	10 000	0	0	0	0	0	113 000	0	1 577 939
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	1 453 939	0	1 000	10 000	0	0	0	0	0	113 000	0	1 577 939

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 395 017	2 498 804	136 553	1 358 557	146 345	599 465	201 544	343 656	61 769	353 240	7 703	7 102 653
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 395 017	2 498 804	136 553	1 358 557	146 345	599 465	201 544	343 656	61 769	353 240	7 703	7 102 653

RECETTES

Total recettes de l'exercice	5 670 126	233 550	300	298 065	52 491	116 054	0	134 350	91 952	487 615	18 150	7 102 653
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	5 670 126	233 550	300	298 065	52 491	116 054	0	134 350	91 952	487 615	18 150	7 102 653

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		785 439	251 500	2 500	89 100	31 700	67 100	0	24 000	11 000	315 600	0	1 577 939
Dépenses réelles		783 231	91 000	2 500	59 500	10 000	6 500	0	24 000	0	246 000	0	1 222 731
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	773 231	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	773 231
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	10 000	0	21 500	0	1 000	0	1 200	0	0	0	33 700
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	81 000	2 500	38 000	10 000	5 500	0	22 800	0	234 000	0	393 800
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000	0	12 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>2 209</i>	<i>160 500</i>	<i>0</i>	<i>29 600</i>	<i>21 700</i>	<i>60 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 000</i>	<i>69 600</i>	<i>0</i>	<i>355 209</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 209	160 500	0	29 600	21 700	60 600	0	0	11 000	69 600	0	355 209
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		1 453 939	0	1 000	10 000	0	0	0	0	0	113 000	0	1 577 939
Recettes réelles		364 900	0	1 000	10 000	0	0	0	0	0	113 000	0	488 900
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000	0	110 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	363 900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	363 900
13	Subventions d'investissement	0	0	1 000	10 000	0	0	0	0	0	3 000	0	14 000

VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VILLEMANDEUR - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 089 039	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 089 039
021	Virement de la sect° de fonctionnement	545 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	545 927
040	Opérat° ordre transfert entre sections	543 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 112
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 395 017	2 498 804	136 553	1 358 557	146 345	599 465	201 544	343 656	61 769	353 240	7 703	7 102 653
Dépenses réelles		305 977	2 498 804	136 553	1 358 557	146 345	599 465	201 544	343 656	61 769	353 240	7 703	6 013 613
011	Charges à caractère général	0	473 578	13 580	519 677	92 330	369 379	4 122	84 507	57 769	334 555	7 303	1 956 800
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 828 785	122 973	716 710	45 040	226 686	179 943	255 849	0	18 685	0	3 394 671
014	Atténuations de produits	99 752	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 752
022	Dépenses imprévues	71 137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 137
65	Autres charges de gestion courante	1 050	190 041	0	119 150	5 775	3 200	17 479	3 000	0	0	0	339 695
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	134 038	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 038
67	Charges exceptionnelles	0	6 400	0	3 020	3 200	200	0	300	4 000	0	400	17 520
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 089 039	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 089 039
023	Virement à la section d'investissement	545 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	545 927
042	Opérat° ordre transfert entre sections	543 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 112
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VILLEMANDEUR - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		5 670 126	233 550	300	298 065	52 491	116 054	0	134 350	91 952	487 615	18 150	7 102 653
Recettes réelles		5 667 917	73 050	300	268 465	30 791	55 454	0	134 350	80 952	418 015	18 150	6 747 444
013	Atténuations de charges	0	7 000	0	3 000	0	0	0	700	0	0	0	10 700
70	Produits des services, du domaine, vente	0	40 500	300	222 000	1 400	42 000	0	133 500	10 290	21 720	3 000	474 710
73	Impôts et taxes	4 701 720	0	0	0	0	0	0	0	0	166 500	0	4 868 220
74	Dotations et participations	790 397	0	0	43 365	0	13 050	0	150	0	0	0	846 962
75	Autres produits de gestion courante	0	23 700	0	0	29 391	404	0	0	70 662	229 795	15 150	369 102
76	Produits financiers	175 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 800
77	Produits exceptionnels	0	1 850	0	100	0	0	0	0	0	0	0	1 950
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 209</i>	<i>160 500</i>	<i>0</i>	<i>29 600</i>	<i>21 700</i>	<i>60 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 000</i>	<i>69 600</i>	<i>0</i>	<i>355 209</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>2 209</i>	<i>160 500</i>	<i>0</i>	<i>29 600</i>	<i>21 700</i>	<i>60 600</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 000</i>	<i>69 600</i>	<i>0</i>	<i>355 209</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 591 719,86									
1641 Emprunts en euros (total)					10 591 719,86									
N° 156 - MON246663CHF/0258909/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/03/2007		01/08/2007	285 437,79	V		2,470	4,726		T	C		F-6
N° 159 - 1209008	CAISSE EPARGNE VAL DE FRANCE	28/09/2012		25/10/2012	2 000 000,00	F		3,500	3,500		T	P	O	A-2
N° 160 - 1209009	CAISSE EPARGNE VAL DE FRANCE	12/12/2013		15/03/2014	1 170 000,00	F		3,290	3,290		T	P	O	A-2
N°158 - 0600800 001	CAISSE EPARGNE VAL DE FRANCE	28/09/2012		25/12/2012	594 887,50	F		3,500	3,500		T	P	O	A-2
n°157 - MON504032EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/07/2015		01/01/2016	6 541 394,57	F		1,400	1,430		T	P		A-2
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VILLEMANDEUR - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 591 719,86									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 149 838,09				772 230,72	127 041,88	0,00	22 012,29	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 149 838,09				772 230,72	127 041,88	0,00	22 012,29	
N° 156 - MON246663CHF/0258909/001		0,00	F-6	15 023,07	0,83	V		15 023,07	187,60	0,00	0,00	
N° 159 - 1209008		0,00	A-2	1 063 449,01	6,75	F		136 509,16	44 043,09	0,00	7 452,39	
N° 160 - 1209009		0,00	A-2	695 842,68	7,92	F		77 215,88	22 248,56	0,00	904,57	
N°158 - 0600800 001		0,00	A-2	89 971,03	1,17	F		71 661,94	2 237,03	0,00	10,65	
n°157 - MON504032EUR		0,00	A-2	4 285 552,30	8,25	F		471 820,67	58 325,60	0,00	13 644,68	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VILLEMANDEUR - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 149 838,09					772 230,72	127 041,88	0,00	22 012,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
N° 159 - 1209008	CAISSE EPARGNE VAL DE FRANCE	2 000 000,00	1 063 449,01	2	15,25				0,00		3,500	44 043,09	0,00	17,29
N° 160 - 1209009	CAISSE EPARGNE VAL DE FRANCE	1 170 000,00	695 842,68	2	15,00				0,00		3,290	22 248,56	0,00	11,31
N°158 - 0600800 001	CAISSE EPARGNE VAL DE FRANCE	594 887,50	89 971,03	2	9,50				0,00		3,500	2 237,03	0,00	1,46
n°157 - MON504032EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	6 541 394,57	4 285 552,30	2	13,50				0,00		1,430	58 325,60	0,00	69,69
TOTAL (A)		10 306 282,07	6 134 815,02						0,00			126 854,28	0,00	99,75
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
N° 156 - MON246663CHF/0258909/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	285 437,79	15 023,07	6	17,75				0,00		4,726	187,60	0,00	0,24
TOTAL (F)		285 437,79	15 023,07						0,00			187,60	0,00	0,24
TOTAL GENERAL		10 591 719,86	6 149 838,09						0,00			127 041,88	0,00	100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	4	0	0	0
	% de l'encours	0,00	99,75	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	6 134 815,02	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					1
	% de l'encours					0,24
	Montant en euros					15 023,07

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 610.00 €	30-03-1998

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	20422 Privé - bâtiments et installations	5	30/03/1998
L	204422 Subv nature prévivée - bâtiments et installations	15	30/03/1998
L	2051 Concessions et droits similaires	3	30/03/1998
L	21311 Constructions - hôtel de ville	10	30/03/1998
L	21510 Réseaux de voirie	5	30/03/1998
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	7	30/03/1998
L	21571 Matériel roulant	8	30/03/1998
L	21578 Autres matériels et outillage voirie	5	30/03/1998
L	2158 Autre Matériel technique	5	30/03/1998
L	2183 Matériel de bureau	5	30/03/1998
L	2183 Matériel Informatique	3	30/03/1998
L	2184 Mobilier	10	30/03/1998
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	30/03/1998
L	Biens de faible valeur	1	30/03/1998
L	202 Documents urbanisme et numérisation cadast	5	24/09/2013
L	2132 Immeubles de rapport	15	24/09/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		785 439,22	785 439,22
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		773 230,72	773 230,72
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	773 230,72	773 230,72
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		12 208,50	12 208,50
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 208,50	2 208,50
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	785 439,22	0,00	0,00	785 439,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 562 939,22	III
Ressources propres externes de l'année (a)		363 900,00	363 900,00
10222	FCTVA	236 900,00	236 900,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	127 000,00	127 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 199 039,22	1 199 039,22
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	924,00	924,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	8 051,53	8 051,53
2804422	<i>Sub nat privé - Bâtiments et installat°</i>	2 133,33	2 133,33
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	14 275,18	14 275,18
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	9 535,27	9 535,27
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	52,80	52,80
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	2 293,29	2 293,29
281571	<i>Matériel roulant</i>	45 526,55	45 526,55
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	4 928,27	4 928,27
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	2 318,84	2 318,84
28182	<i>Matériel de transport</i>	1 297,06	1 297,06
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	20 477,82	20 477,82
28184	<i>Mobilier</i>	19 521,27	19 521,27
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	77 776,59	77 776,59
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	334 000,00	334 000,00
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	110 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	545 927,42	545 927,42

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 562 939,22	0,00	0,00	0,00	1 562 939,22

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	785 439,22
Ressources propres disponibles	IV	1 562 939,22
Solde	V = IV – II (6)	777 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					501 483,40	462 641,69										7 799,04	14 206,12	
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2016	P	logements rue Victor Hugo (6 indiv / 12 collect)	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	97 910,95	91 209,58	37,75	A	R	1,650	R	1,650	-		1 504,96	1 745,02		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2016	P	Résidence Les Mandoraises (14 logts indiv/13 garages) + 1ere tranche rue Daudet	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	32 197,20	29 426,99	30,92	A	R	1,750	R	1,750	-		514,97	723,03		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2016	P	12 Logements individuels rue de la Grimbonnerie	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	110 335,41	102 419,45	35,00	A	R	1,750	R	1,750	-		1 792,34	2 066,32		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2016	P	7 logements locatifs La Grimbonnerie - 3e tranche	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	72 461,08	67 210,42	35,75	A	R	1,700	R	1,700	-		1 142,58	1 368,93		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	Les Ponets	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	188 578,76	172 375,25	17,00	A	R	1,650	R	1,650	-		2 844,19	8 302,82		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					9 037 112,76	7 532 610,65										138 361,35	289 574,86	
HAMOVAL	2011	P	Acquisition amélioration 2 logts 43 avenue Barbusse pavillons EDF	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	8 803,04	4 935,86	9,75	A	R	2,050	R	2,050	-		101,19	478,45		
HAMOVAL	2011	P	Foyer de vie adultes polyhandicapés et autistes rue Grimbonnerie	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	751 056,83	311 123,71	4,58	A	R	3,550	R	3,550	-		11 044,89	57 960,81		
HAMOVAL	2012	P	42 logements polyhandicapés La Grimbonnerie - 3e ranche	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	31 712,59	11 877,63	4,58	A	R	1,900	R	1,900	-		225,67	2 359,50		
HAMOVAL	2012	P	30 logements collectifs rue Léonard de Vinci	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	44 649,10	38 631,24	35,58	A	R	1,450	R	1,450	-		560,15	824,85		
HAMOVAL	2008	P	4 logements résidence sociale 73 rue de la Pontonnerie	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	66 738,50	54 536,52	26,42	A	R	2,750	R	2,750	-		1 499,75	1 227,16		
HAMOVAL	2008	P	4 logements résidence sociale 73 rue de la Pontonnerie	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	5 902,50	5 260,79	36,42	A	R	2,750	R	2,750	-		144,67	66,99		
HAMOVAL	2009	P	6 logts individuels /12 logts locatifs rue Hugo	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	67 239,41	57 026,72	27,75	A	R	2,700	R	2,700	-		1 539,72	1 139,08		
HAMOVAL	2011	P	7 logts individuels / 15 logts collectifs îlot Le Buisson rue Daudet	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	159 872,00	151 243,59	40,00	A	F	1,850	F	1,850	-		3 554,22	1 315,24		
HAMOVAL	2011	P	7 logts individuels / 15 logts collectifs îlot Le Buisson rue Daudet	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	86 660,00	77 918,86	30,67	A	F	2,850	F	2,850	-		2 220,69	1 245,08		
HAMOVAL	2012	P	5 Logts individuels Résidence Les Sablons rue des Déportés	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	39 033,10	37 746,22	40,17	A	F	1,850	F	1,850	-		981,40	236,85		
HAMOVAL	2011	P	32 logts collectifs / 2 logts individuels Hameau Vivaldi rue Touratier	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	206 686,50	184 567,57	39,25	A	F	1,850	F	1,850	-		3 414,50	2 609,97		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HAMOVAL	2010	P	8 logements collectifs Hameau Vivaldi rue Touratier	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	37 868,00	33 739,53	38,92	A	F	1,050	F	1,050	-		522,96	449,71		
HAMOVAL	2011	P	8 logements collectifs Hameau Vivaldi rue Touratier	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	258 385,00	229 239,08	30,42	A	F	1,050	F	1,050	-		4 126,30	4 034,09		
HAMOVAL	2011	P	Compactage 17 (G0019 et G0026) acquis/amélior logt avenue Barbusse + 30 logts collectifs rue de Vinc	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	293 904,34	225 956,06	19,08	S	R	2,820	R	2,820	-		6 932,65	8 217,24		
HAMOVAL	2010	P	Centre hébergement 18 chambres rue Dumas	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	902 160,44	538 225,17	10,42	T	F	3,600	F	3,600	-		18 550,12	43 086,97		
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P	4 Logements individuels rue des Pellerins	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	123 688,39	95 897,19	25,58	A	F	2,050	F	2,050	-		527,43	3 441,03		
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P	4 logements individuels rue des Pellerins	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	43 515,00	40 714,17	40,58	A	F	2,050	F	2,050	-		834,64	404,69		
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P	16 logements individuels rue des Pellerins	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	543 222,60	436 896,13	25,58	A	F	2,850	F	2,850	-		5 898,09	14 138,84		
IMMOBILIERE VAL DE LOIRE	2011	P	16 logements individuels rue des Pellerins	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	190 569,00	169 326,97	40,58	A	F	2,850	F	2,850	-		2 285,92	3 118,99		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	7 Logements individuels rue de la Grimbonerie	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	212 988,46	200 796,92	25,00	A	R	1,650	R	1,650	-		3 313,15	6 247,05		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	7 logts individuels / 15 logts collectifs îlot le Buisson rue Daudet	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	570 310,09	546 178,21	34,00	A	F	1,350	F	1,350	-		7 373,41	12 310,82		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	5 logts individuels résidence Les Sablons rue des Déportés	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	216 812,47	207 638,36	34,00	A	F	1,350	F	1,350	-		2 803,12	4 680,15		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	32 logts collectifs / 2 logts individuels Hameau Vivaldi rue Touratier	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	1 353 224,04	1 297 874,63	35,00	A	F	1,350	F	1,350	-		17 521,31	28 236,37		
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	Compactage 37 (G0007 + G0011) Château blanc 25 logts coll/1 indiv + 2 logts coll / 1 indiv	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	133 833,42	118 293,68	18,58	A	R	1,650	R	1,650	-		1 951,85	5 351,78		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	Compactage 88 (G0008+G0010+G112+G0014+G0016+G0017) Les Ponets/avenue Libération/rue Daudet	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	1 429 940,60	1 272 498,64	19,33	A	R		1,650	R		1,650	-		20 996,23	54 221,96
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2018	P	Compactage 110 (G0022 G0027 G0028 G0037 Daudet/Grimbonerie/Hugo)	CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	1 175 638,39	1 123 092,57	31,58	S	R		1,650	R		1,650	-		18 421,33	26 924,94
VALLOGIS VALLOIRE HABITAT	2016	P	Mise en conformité sécurité incendie et travaux d'accessibilité EHPAD le Buisson	LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES	82 698,95	61 374,63	10,67	T	F		1,710	F		1,710	-		1 015,99	5 246,25
TOTAL GENERAL					9 538 596,16	7 995 252,34											146 160,39	303 780,98

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2016	Mobilier : Copieur groupe scolaire Catalpas	613,08	RICOH FRANCE	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	Mobilier : Copieur groupe scolaire Catalpas	613,08	RICOH FRANCE	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	Mobilier : Copieur groupe scolaire Buisson	674,94	RICOH FRANCE	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	Mobilier : Copieur mairie 1er étage local commun	1 018,48	RICOH FRANCE	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	Mobilier : Copieur Mairie secrétariat du Maire	1 646,40	DACTYL BURO	6	1 646,40	1 646,40	1 646,40	411,60	0,00	5 350,80
2018	Mobilier : Copieur Mairie Police Municipale	633,60	DACTYL BURO	6	633,60	633,60	633,60	158,40	0,00	2 059,20
2019	Mobilier : Copieur services techniques	799,20	DACTYL BURO	5	799,20	799,20	599,40	0,00	0,00	2 197,80
2019	Mobilier : Copieur mairie enfance	668,30	DACTYL BURO	5	668,30	668,30	668,30	167,08	0,00	2 171,98
2019	Mobilier : Copieur mairie hall	2 715,50	DACTYL BURO	5	2 715,50	2 715,50	2 715,50	678,88	0,00	8 825,38
2019	Mobilier : Copieur mairie CCAS	1 287,79	DACTYL BURO	5	1 287,79	1 287,79	1 287,79	321,95	0,00	4 185,32
2019	Mobilier : Copieur mairie état-civil	668,30	DACTYL BURO	5	668,30	668,30	668,30	167,08	0,00	2 171,98
2019	Mobilier : Copieur groupe scolaire Catalpas	1 287,79	DACTYL BURO	5	1 287,79	1 287,79	1 287,79	321,95	0,00	4 185,32
2019	Mobilier : Copieur groupe scolaire Buisson	2 715,50	DACTYL BURO	5	2 715,50	2 715,50	2 715,50	678,88	0,00	8 825,38
2020	Mobilier : Copieur groupe scolaire Buisson	891,44	RICOH FRANCE	5	891,44	891,44	891,44	222,86	0,00	2 897,18

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					4 386 200,00	2 712 536,00	342 892,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					4 386 200,00	2 712 536,00	342 892,00
2016	Remboursement indemnité	CREDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	14	A	4 325 000,00	2 661 536,00	332 692,00
2019	Remboursement Anticipé emprunt toxique Portage foncier pour projet aménagement zone Grimbonnerie	EPFLI Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental	6	A	61 200,00	51 000,00	10 200,00
TOTAL					4 386 200,00	2 712 536,00	342 892,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					2 283 043,18	1 404 949,63	175 618,71
A l'exception de ceux reçus des entreprises					2 283 043,18	1 404 949,63	175 618,71
2016	Fonds de soutien au refinancement de l'emprunt toxique Dexia	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT DR ALPC SITE DE POITIERS	14	A	2 283 043,18	1 404 949,63	175 618,71
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					2 283 043,18	1 404 949,63	175 618,71

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	A0	subvention bibliothèque abonnement revue	ASS MJC MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		31,00	2,16	33,16	17,11	1,22	18,33
Adjoint administratif	C	8,00	0,73	8,73	4,23	0,22	4,45
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	6,00	1,43	7,43	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	2,63	0,00	2,63
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	3,00	0,00	3,00	2,25	0,00	2,25
Rédacteur principal 2° cl.	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		58,00	29,23	87,23	45,93	5,84	51,77
Adjoint technique	C	15,00	24,33	39,33	17,31	5,84	23,15
Adjoint technique ppal 1° cl	C	5,00	0,94	5,94	3,94	0,00	3,94
Adjoint technique ppal 2° cl	C	15,00	2,99	17,99	8,71	0,00	8,71
Agent de maîtrise	C	6,00	0,97	6,97	4,97	0,00	4,97
Agent de maîtrise principal	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		11,00	0,80	11,80	7,40	0,00	7,40
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	5,00	0,00	5,00	2,60	0,00	2,60
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
assistant socio-éducatif 2ème classe	A	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxil. puériculture ppal 2° cl.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,96	0,96	0,96	0,00	0,96
Educateur APS	B	0,00	0,06	0,06	0,06	0,00	0,06
Educateur APS principal 1° cl.	B	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLEMANDEUR - COMMUNE DE VILLEMANDEUR - BP - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de PM	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		103,00	33,15	136,15	74,40	7,06	81,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				157 000,00		
Adjoint administratif	C	ADM		21 000,00	A ATTENTE RECRUTE	CDD ATTENTE RECRUTEMENT FONCTIONNAIRE
Adjoint technique	C	TECH		100 000,00	A REMPLACEMENT FO	CDD REMPLACEMENT FONCTIONNAIRE
Attaché	A	ADM		36 000,00	A BESOIN DES SERV	CDD BESOIN DES SERVICES
Agents occupant un emploi non permanent (7)				60 000,00		
Directeur ALSH	B	ANIM		5 000,00	A BESOIN SAISONNI	CDD BESOIN SAISONNIER
animateur ALSH		OTR		55 000,00	A BESOIN SAISONNI	CDD BESOIN SAISONNIER
TOTAL GENERAL				217 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
AME (Agglomération Montargoise Et rives du Loing)	14/12/2001	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
ARF CENTRE (Association Régionale pour le Fleurissement)	01/01/2014		105,00
SHOL (Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret)	01/01/2016		90,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	LOTISSEMENT ANDRE LE NOTRE	27/03/2018	2018030 du 27/03/18 -	21450338500129	SPA	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
	Maison médicale	01/09/2014	n° 201408 du 28/01/2014 -	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 21

Contre : 6

Abstentions : 2

Date de convocation : 29/01/2020

Présenté par Le Maire (1),
A Villemandeur, le 05/01/2021
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Villemandeur, le 05/01/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ADRIEN-CAMUS Catherine	
BELLOT Élisabeth	
CANGE Josiane	
CHARLET Audrey	
COULON François	
DE MEDTS Michelle	
DEPOND Jean-Michel	
DOUCET Denise	
DUCHESNE Adeline	
DUPORT Jean-François	
GADAT-KULIGOWSKI Brigitte	
GANNAT Fanny	
GUIRAUD Laurent	
LECONTE Catherine	
LEMAIRE Jean-Claude	
LEQUER Fanny	
LINARD Alain	
LOMBARD Daniel	
MAHÉ Bernard	
MASSONNEAU Philippe	
MEUNIER Sylvie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

MICHELAT Jean-François	
PASQUET Christine	
PRIGENT André	
PRIOU Éric	
SALIS Alexandra	
SIMON Patrice	
TOURATIER Claude	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Villemandeur, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.